

Musée des Beaux-Arts - Archéologie - Histoire - Réaffectation de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser et de réaffecter en dépenses les subventions suivantes :

* **40 060 F** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une exposition réalisée par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie dans le cadre de l'année sur l'archéologie.

Cette somme est à encaisser en recettes à l'imputation 945.23 article 7371 code service 52010 et à réaffecter en dépenses à l'imputation 945.23 article 662 Impression, reliures et autres, code service 52010.

* **50 000 F** du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées pour l'acquisition de «la Retraite de Russie» de B.E. SWEBACH.

Cette somme est à encaisser en recettes à l'imputation 903.61 article 1051.00509 code service 52010 et à réaffecter en dépenses à l'imputation 903.61/2169.00509 Œuvres et objets d'art - Domaine de la culture, code service 52010.

* **13 935 F** de la Direction des Musées de France pour la restauration d'une peinture de SUEVE «Cornélia, mère des Gracques».

Cette somme est à encaisser en recettes à l'imputation 903.61 article 1051.00509 code service 52010 et à réaffecter en dépenses à l'imputation 903.61/235.00509 Autres travaux communaux - Domaine de la culture, code service 52010.

* **100 000 F** de la Région pour le programme de recherches du Musée du Temps.

Cette somme est à encaisser en recettes à l'imputation 903.61 article 1052.86021 code service 52020 pour 100 000 F et à réaffecter en dépenses sur les imputations :

- 903.61 article 132.86021 code service 52020 Frais d'études Palais Granvelle - Musée du Temps pour 30 000 F,

- 945.23 article 645 code service 52020 Autres prestations de services pour 70 000 F.

* **200 000 F** du Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire pour le programme de recherches du Musée du Temps.

Cette somme est à encaisser en recettes à l'imputation 903.61 article 1051.86021 code service 52020 et à réaffecter en dépenses à l'imputation 903.61 article 132.86021 code service 52020 Frais d'études et de recherches - Palais Granvelle - Musée du Temps.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et en cas d'accord, à autoriser M. le Député-Maire à ouvrir au BS de l'exercice courant en recettes et dépenses les crédits susvisés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.